



Avis

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en vue de l'obtention d'une autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau :

N° Dossier : EAU-AUT-21-0600-M24.1
Requérant : Domaine Henri Ruppert
Objet : Modification de l'autorisation EAU-AUT-21-0600 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la Construction et de l'exploitation d'un hangar viticole avec aire de lavage couverte
Localité : Schengen
Commune : Schengen

La présente est publiée conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques :

<https://enquetes.public.lu/fr.html>

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre, Le secrétaire,

Certificat de Publication.

Il est certifié que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour.

Remerschen, le 14 octobre 2024

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,